

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 24 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix huit avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Karine CLAIREAUX, Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Claude ARROSSAMENA, Joanne BRIAND, Joël DISNARD, Lydia LE SOAVEC, Sébastien DURAND, Véronique ARROSSAMENA, Bianca PERRIN, Martin DETCHEVERRY, Joanne REBMANN, Cédric LEBAILLY, Liliane PERRIN, Yvon HEBDITCH, André ARTANO, Pierre SALOMON, Bernard BRIAND, Martine ARTANO.

Etaient absents : Yvon SALOMON, Gisèle LETOURNEL, Bruno ARTHUR, Karine LE SOAVEC, Jean-Luc CUZA, Marie-Claire RIO, Jean-François OZON, Véronique PERRIN, Maïté LEGASSE, Rosianne ZIMMERMANN.

Avaient donné pouvoir : Yvon SALOMON à Rachel ANDRIEUX, Bruno ARTHUR à Claude ARROSSAMENA, Karine LE SOAVEC à Patrick LEBAILLY, Véronique PERRIN à André ARTANO, Maïté LEGASSE à Pierre SALOMON, Rosianne ZIMMERMANN à Martine ARTANO.

Secrétaire de séance : Cédric LEBAILLY.

Madame CLAIREAUX : Bonsoir à tous. Merci d'être présents pour cette séance consacrée à l'examen du projet de budget supplémentaire 2013. Monsieur LEBAILLY, acceptez-vous d'assurer le secrétariat de séance, comme d'habitude ?

Monsieur LEBAILLY : Comme d'habitude je l'accepte.

Madame CLAIREAUX : J'ai reçu 4 procurations, une de Mme Véronique PERRIN pour M. André ARTANO, une de M. Yvon SALOMON pour Mme Rachel ANDRIEUX, une de M. Bruno ARTHUR pour M. Claude ARROSSAMENA, une de Mme Rosianne ZIMMERMANN pour Mme Martine ARTANO, une de Mme Maïté LEGASSE pour M. Pierre SALOMON et une de Mme Karine LESOAVEC pour M. Patrick LEBAILLY.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Le Compte Administratif 2012 du budget principal de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 621 682,83 €.

La régie Espaces Verts ayant été intégrée au 1^{er} Janvier 2013 dans le budget de la Commune, l'excédent de fonctionnement total pour ces deux budgets est de 645 896,96 €

Le projet de délibération n° 1 a pour objet d'affecter cet excédent cumulé de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 196 819,98 €
Cette réserve servirait à prendre en charge différents investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN FONCTIONNEMENT :

449 076,98 €

Madame CLAIREAUX : Pour l'affectation, avez-vous des questions ? Je ne pense pas qu'il y ait de sujet particulier à traiter à ce sujet. Non ? Je vous donne lecture de la délibération.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la délibération n°29-2012 du 11 Octobre 2012 du Conseil Municipal portant dissolution de la régie espaces verts ;

Après avoir examiné les comptes administratifs de la Commune et de la Régie Espaces Verts de 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 645 896,96 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 196 819,98 €

Report en fonctionnement R 002 : 449 076,98 €

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2012.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 1 564 796,03 € pour la section d'investissement et à 570 222,98 € pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 241 240,00 €
Les modifications apportées à ce chapitre comprennent des augmentations et des diminutions de crédits liées aux besoins de fonctionnement des services.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 181 199,98 €
Ce chapitre comprend notamment des subventions allouées à diverses associations dont le détail figure en page 37 du budget supplémentaire.

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES 45 000,00 €

CHAPITRE 042 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT 102 783,00 €
Ajustement lié aux acquisitions 2012.

B - RECETTES

CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES 16 400 ,00 €

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES 92 000,00 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS - 9 254,00 €

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS 22 000,00 €

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 449 076,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES 60 000,00 €

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 1 332 881,51 €

Ce chapitre prévoit les investissements suivants :

- Achat de la maison voisine au bâtiment du point jeune
- Manège : entretien et réparation
- Matériel informatique
- Eclairage public : remplacement des têtes de candélabres
- Matériel de dératisation

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Opération 022 – Skate Park 25 000,00 €

Opération 031 – Presbytère 160 000,00 €

Opération 032 – Centre de voile 200 000,00 €

Opération 033 – Enrobés 2013 200 000,00 €

Opération 034 – Point infos Saint Pierre 60 000,00 €

Opération 037 – Projet île aux marins 540 000,00 €

RESTES A REALISER 2012 171 914,52 €

B – RECETTES

CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS 35 800,00 €

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 38 302,00 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 600 000,00 €

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE 196 819,98 €

CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS 102 783,00 €

RESTES A REALISER 2012 6745,98 €

CHAPITRE 001 – RESULTAT REPORTE 584 345,07 €

Les opérations du Budget Supplémentaire s'équilibrent en recettes et en dépenses, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2013 de la commune de Saint-Pierre.

Madame CLAIREAUX : Je vous propose de passer directement à la délibération.

Monsieur SALOMON P. : J'aurais une question à poser.

Madame CLAIREAUX : Bien sûr.

Monsieur SALOMON P. : Sur le chapitre 65, vous avez inscrit une nouvelle subvention d'un montant de 46 000 € pour le CCAS. Pouvez-vous nous dire à quoi elle correspond ?

Madame CLAIREAUX : Est-ce possible de voir cela au moment où on en arrivera à ce chapitre ?

Monsieur SALOMON P. : Oui.

Madame CLAIREAUX : Merci.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2013 de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu la délibération n°29-2012 du 11 Octobre 2012 du Conseil Municipal portant dissolution de la régie espaces verts ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 – Adoption du budget supplémentaire 2013 de la Ville

Adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	241 240,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	181 199,98 €	
67	Charges exceptionnelles	45 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	102 783,00 €	
	Dépenses de l'exercice	570 222,98 €	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
013	Atténuation de charges	16 400,00 €	
70	Produits des services	92 000,00 €	
74	Dotations et participations	- 9 254,00 €	
77	Produits exceptionnels	22 000,00 €	
	Recettes de l'exercice	156 946,00 €	
002	Résultat reporté	449 076,98 €	
	Total cumulé	570 222,98 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	
OPERATIONS			
022	Skate Park	25 000,00 €	
031	Presbytère Ile aux Marins	160 000,00 €	
032	Centre de Voile A. Paturel	200 000,00 €	
033	Campagne d'enrobés 2013	200 000,00 €	
034	Point Infos Saint Pierre	60 000,00 €	
035	Opération ferraille	- 117 000,00 €	
037	Projet Ile aux marins	540 000,00 €	
DEPENSES HORS OPERATIONS			
21	Immobilisations corporelles	264 881,51 €	
	Dépenses de l'exercice	1 392 881, 51 €	
	Restes à réaliser 2012	171 914,52 €	
	Total Cumulé	1 564 796,03 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
10	Dotations fonds divers	35 800,00 €	
13	Subventions d'investissement	38 302,00 €	
16	Emprunts	600 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement	196 819,98 €	
040	Opérations d'ordre entre section	102 783,00 €	
	Total recettes réelles	913 704,98 €	
	Restes à réaliser 2012	6 745,98 €	
	Report	584 345,07 €	
	Recettes de l'exercice	1 564 796,03 €	

Adopte dans son ensemble le budget supplémentaire de la Ville de Saint-Pierre qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	1 564 796,03 €
- section de fonctionnement	570 222,98 €
- TOTAL	2 135 019,01 €

Article 2 – Confirmation des modalités de vote du budget

Confirme que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Article 3 – Attribution des subventions d'équipement

Décide d'attribuer une subvention d'équipement à la Régie Eau et Assainissement d'un montant de 60 000,00 €.

Article 4 – Attribution des subventions de fonctionnement

Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint en annexe du budget pour un total de 180 199,98 € se répartissant comme suit :

- subventions aux associations (6574)	33 600,00 €
- subvention au CCAS (65732)	146 599,98 €

Article 5 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 102783,00 € (dotation aux amortissements).

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 : charges à caractère général : 241 240.00 €
Avez-vous des questions par rapport à ce chapitre ?

Monsieur BRIAND : Juste une petite question au sujet de données comptables concernant les annulations de crédits sur les « contrats et prestations de service ». Initialement, avaient été votés 50 000 €, là il y a une diminution de 43 000 €, à quoi cela correspond-il ?

Madame CLAIREAUX : Il s'agit du contrat « dératisation » auquel on a mis fin pour nous tourner vers une autre solution. Monsieur KOELSCH, pouvez-vous nous donner quelques détails sur le nouveau système ?

Monsieur KOELSCH : Oui. Le système qui va être mis en place n'utilise plus de raticide en fait, donc plus de « produits chimiques », de poison, qui demandent un agrément. Auparavant, ce sont des prestataires étrangers qui intervenaient et qui avaient l'agrément pour ce type de produits. Il va être remplacé par un système d'électrocution, exploité en interne, ne nécessitant aucun agrément. Il présente aussi l'intérêt que les rongeurs étant électrocutés, nous pouvons facilement le nombre d'entre eux piégés, alors que nous ne pouvions pas le savoir avec le raticide.

Monsieur BRIAND : Ce sera en interne, avec les agents de la Mairie. C'est cela ?

Monsieur KOELSCH : Avec le service de propreté urbaine qui tous les jours passera.

Madame CLAIREAUX : C'est un service que l'on propose aussi et à l'Etat et à la Collectivité territoriale sur les zones qui les concernent.

Monsieur BRIAND : Merci. Autre interrogation sur le 6227 « frais d'actes de contentieux » : Nous étions partis sur la base de 500 € et nous en sommes à 50 000 €. Est-ce que... ?

Madame CLAIREAUX : ... Oui, en fait nous avons toujours en épée de Damoclès au-dessus de la tête les contentieux liés notamment aux stations de relevage, Société HELENE, SELF et donc nous sommes arrivés au bout de la procédure et il a bien fallu y inscrire ce qui était dû, ce que je trouve particulièrement dommage, mais on connaît les circonstances. Il n'y a rien d'autre à rajouter.

Pas d'autres questions ? Je mets le chapitre 011 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Chapitre adopté.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 181 199.98 €

Monsieur SALOMON P. : Il y a une nouvelle subvention qui va vers le CCAS. Nous aimerions savoir à quoi cette nouvelle enveloppe correspond s'il vous plaît ?

Madame CLAIREAUX : En fait, il y a plusieurs choses qui entrent dans cette subvention, notamment une subvention qui sera donnée aux écoles privées. Sachant que c'est le Conseil d'administration du CCAS de demain qui déterminera la somme.

Monsieur SALOMON P. : Merci.

Monsieur BRIAND : Toujours sur le même chapitre, au sujet des subventions versées aux associations scolaires. Ce n'est pas plutôt au CCAS de l'effectuer parce que là le financement est attribué aux associations, n'est-ce pas plutôt le rôle du CCAS de financer les demandes dans ce cadre ?

Madame CLAIREAUX : Non, la Municipalité peut tout à fait faire le choix de les accorder, étant donné les raisons qui motivent les demandes de subvention, une subvention au titre de la Mairie plutôt qu'au titre du CCAS.

Monsieur BRIAND : Ce sont les deux seules demandes que vous avez eues des associations scolaires du public ?

Madame CLAIREAUX : Nous n'avons pas reçu d'autres demandes. C'est dans le cadre de déplacements en fait.

Monsieur BRIAND : Ce sont les déplacements.

Madame CLAIREAUX : Oui. Pas d'autres questions ? Je mets ce chapitre aux voix. Même vote ? Je vous remercie. Chapitre 65 adopté.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 45 000 €

Des questions ? Même vote ? Merci.

Chapitre 042 : opérations d'ordre entre section : 102 783 €

Même vote ? Merci.

Total dépenses sur l'exercice : 570 222.98 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 013 : atténuations de charges : 16 400 €

Même vote ? Merci.

Chapitre 70 : produits des services : 92 000 €

Des questions ? Même vote ? Merci.

Chapitre 73 : impôts et taxes : 35 800 €

Des questions ? Même vote ? Je vous remercie.

Chapitre 74 : dotations et participations : - 9 254 €
Même vote ? Merci.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 22 000 €

Monsieur BRIAND : A quoi correspond cette inscription ?

Madame CLAIREAUX : Il s'agit du remboursement de l'assurance du chargeur. Il y a également deux petites parcelles de terrains que nous avons vendues également.
Même vote ? Merci.

Total des recettes de l'exercice : 156 946 €

002 - résultat reporté : 413 076.98 €

Même vote ? Merci.

Total cumulé : 570 222.98 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées : 60 000 €

Des questions ?

Monsieur BRIAND : C'est Point-infos, c'est ça ?

Madame CLAIREAUX : Non, c'est pour la régie de l'eau.

Même vote ? Je vous remercie.

Opération 022 – Skate Park 25 000,00 €

Il s'agit d'une opération que nous avons programmée l'année dernière et qui n'a pas pu se faire.

Même vote ? Je vous remercie. Opération approuvée.

Opération 031 – Presbytère Ile aux Marins 160 000,00 €

Ce sont aussi des crédits reportés, l'opération avait été programmée l'an dernier mais avait dû être reportée. Même vote ? Je vous remercie. Opération approuvée.

Opération 032 – Centre de voile André Paturel 200 000,00 €

Cela correspond à la couverture et aux menuiseries qui sont juste autour de la couverture en fait. Les deux opérations sont indissociables, je dirais, les fenêtres sont en effet très proches de la toiture donc il convenait de mettre en œuvre ces travaux en une seule fois, et cela permet d'étancher les lieux. Il y en avait bien besoin. Même vote ? Je vous remercie. Opération approuvée.

Opération 033 – Enrobés 2013 200 000,00 €

Ce qui portera la contribution de la Mairie à 500 000 €. Même vote ? Je vous remercie. Opération approuvée.

Opération 034 – Point « Infos Saint-Pierre » 60 000,00 €

Des questions ?

Monsieur BRIAND : C'est quel type de projet ?

Madame CLAIREAUX : Il s'agit d'une borne d'information destinée aussi bien aux touristes qu'aux locaux et qui permettra d'avoir tous les renseignements rapidement. Pour tous ceux qui ont des écrans tactiles aujourd'hui, cela sera simple, cela permettra de savoir où se trouve tel ou tel établissement important, toutes les infos réellement que l'on peut trouver (certaines villes font le choix de panneaux déroulant, nous avons fait le choix du point infos service). Il va falloir que les

gens effectuent une démarche volontaire pour aller chercher les infos dont ils ont besoin, ce sera à un endroit particulier, mais sur le principe, nous allons y rentrer tout ce qui sera demandé à un moment donné, dans un premier temps tout ce qui nous paraît utile et qui pourrait être demandé par la suite par les gens qui l'utiliseront. On aura aussi bien les adresses des hôtels, des restaurants, des spectacles s'il y en a, le numéro de téléphone de l'hôpital, du service incendie, si les gens en ont besoin ou qu'ils ne le connaissent pas.

Monsieur BRIAND : C'est sous forme d'une borne, ou d'une application, ou d'un lieu matérialisé ?

Madame CLAIREAUX : Il s'agit d'une borne. Nous avons plusieurs options quant au lieu où on l'installerait. Cela pourrait très bien être en extérieur, dans un lieu comme le CRT, en principe un lieu ouvert accessible au public, le plus longtemps possible, et si on ne trouve pas, il faudra que cela se fasse à l'extérieur.

Monsieur SALOMON P. : A l'extérieur, il va falloir que cela résiste aux intempéries.

Madame CLAIREAUX : Il y en a dans les villes où il fait froid, où il y a de la neige. La seule chose que l'on n'ait pas vérifié, parce que c'est difficilement faisable, c'est l'effet conjugué du salin et de la neige. Après, il faut voir ce que cela peut donner, il faut expérimenter, mais cela semble remporter pas mal de succès partout où ce matériel a pu être implanté, et c'est un bon moyen pour avoir toutes les informations dont on a besoin lorsqu'on est un peu pris de court. Même vote ? Merci. Opération 034 approuvée.

Opération 035 – opération Ferraille : - 117 000 €
C'est le montant qui a été inscrit au budget primitif et donc on le remet dans d'autres opérations.
Opération approuvée.

Opération 037 – Projet Ile aux marins 540 000,00 €

Monsieur BRIAND : Pour ce projet, quelle en est la teneur ?

Madame CLAIREAUX : Alors, il y a une proposition d'achat de terrains, d'une superficie équivalant au 1/5^{ème}. C'est dans le cadre du projet Ile aux Marins que nous voudrions pouvoir mettre en place. C'est une vraie opportunité, avec des lieux stratégiques qui sont soit tourbières, soit graves, des terrains vagues, des terrains qui à un moment donné ont pu être construits. C'est une vraie opportunité et je pense qu'il faut s'en saisir, car ce serait dommage de laisser cela passer, et que cela soit morcelé, alors que nous avons un projet à mettre en place dans les années à venir. Le service du domaine a évalué les terrains et avec les droits de mutation, cela équivaut à 202 000 €.

Monsieur BRIAND : C'est un privé, des privés ?

Madame CLAIREAUX : Oui, c'est un privé. Au-delà de cela, il y a 60 000 € pour les toilettes sèches, c'est cher, je vois vos visages. Il s'agit de deux installations de ce type, avec habillage, l'installation brute n'étant pas très esthétique, tout de même, et elle ne correspond surtout pas aux critères « Ile aux Marins ». Nous les habillons pour que cela ressemble à des petites remises en bardeaux. Le système en lui-même est normalement très efficace, mais il est fort cher. Monsieur KOELSCH, si vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Monsieur KOELSCH : Ce sont des toilettes sèches donc chères en transport, c'est volumineux, l'aspect n'est effectivement pas lié à l'Ile aux Marins, il faut donc l'habiller.

Madame CLAIREAUX : Le système consiste en de la sciure de bois, je crois, il est totalement autonome.

Monsieur LEBAILLY : Il est sans sciure de bois.

Monsieur KOELSCH : Toute la matière est desséchée.

Madame CLAIREAUX : Il y a une cheminée, il n'y a pas d'odeur, pas de problématique particulière, et cela va surtout fonctionner tout seul, sans panneau solaire, sans groupe électrogène, ni besoin d'eau. Les installations seront déposées en deux points stratégiques de l'île par rapport aux circuits touristiques de l'île, par rapport aux visites que l'on connaît. Au moins, ce sera accessible à tout le monde, à tout moment.

Monsieur BRIAND : Et pour le solde ?

Madame CLAIREAUX : Pour le solde, il s'agit d'une partie majeure de la signalétique qui n'a pas besoin d'être intégrée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Nous en sommes sur de la signalétique comme on en trouve à Saint-Pierre (principaux points d'attraction, les caps, les directions pour que les gens sachent où se diriger), les panneaux sont du même type que ceux de Saint-Pierre, une vision de l'île, une peinture qui va représenter l'Île aux Marins, comme nous avons la peinture représentant l'entrée dans Saint-Pierre. C'est de l'acier corten qui résiste normalement à tout. Une petite fantaisie tout de même au niveau des poteaux de la signalétique : les tables ressemblent aux gabions, elles auront des dessins avec des lattes comme on en trouve ici, à Saint-Pierre, par contre, les petits poteaux directionnels auront la forme de l'Île aux Marins, découpée, afin de les rendre plus esthétiques, plutôt qu'un simple poteau planté tel quel. C'est quelque chose d'assez sympathique, et dès que nous le pourrons, nous vous les montrerons. Grosso modo, le projet signalétique, tout comme celui de Saint-Pierre, a coûté pas mal d'argent, mais c'est nécessaire si nous voulons que les touristes, de manière autonome (car c'est le cas de beaucoup d'entre eux), se promènent sur l'Île aux Marins, et bien sûr pour les locaux (les noms de caps, l'historique de certains endroits – église, mairie, presbytère, école – ne sont pas connus de tous) et l'ensemble sera repris sur les panneaux, ce qui fera quelque chose de sympathique, comme à Saint-Pierre. Le projet se monte, à l'Île aux Marins, à 540 000 €.

Monsieur BRIAND : Merci.

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Merci. Opération approuvée.

Dépenses hors opérations :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 264 881.51 €. Même vote ? Le chapitre est adopté.

Dépenses de l'exercice : 1 192 881.51 €

Restes à réaliser 2012 : 171 914.52 €

Total cumulé : 1 564 796.00 €

Ce qui nous fait un budget supplémentaire assez intéressant, même en otant les restes à réaliser 2012.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 38 302.00 €

Il s'agit du reliquat de la DETR. Nous avons inscrit au moment du BP la somme de 160 000 € et en fait nous avons obtenu 198 000 €, ce qui explique la différence.

Chapitre 16 : emprunts : 600 000 €

Je vous propose de contracter un emprunt à hauteur de 600 000 €, qui nous permet d'englober et le budget Ile aux Marins et le Centre Infos Saint-Pierre. Nous en reparlerons bien entendu, puisqu'il faut maintenant contacter les établissements de crédits et voir ce qui peut nous être proposé, et à quel taux. Je vous présenterai tout cela dès que j'aurai les résultats.

Monsieur BRIAND : Il y a peut-être une ligne intermédiaire, il y a la TLE qui n'a pas été répercutée en tant que recette supplémentaire. Quelle est l'estimation faite suite à ce qu'on a voté la semaine dernière ?

Madame CLAIREAUX : Oui, il s'agit des 35 000 € que l'on a vus en recettes de fonctionnement.

Monsieur LEBAILLY : au 73 : impôts et taxes.

Madame CLAIREAUX : Oui, au 73. Donc c'est bon pour tout le monde, l'emprunt ? Merci.

Article 1068 : excédent de fonctionnement : 232 619.98 €

Même vote ? article adopté.

Chapitre 040 : opérations d'ordre entre section : 102 783.00 €

Le total des recettes réelles : 913 704.98 €

Report : 584 145.07 €

Total des recettes : 1 564 796.03 €

Monsieur BRIAND : Juste pour en revenir, il me semble bien que la TLE est une recette d'investissement.

Madame CLAIREAUX : Nous allons le vérifier. J'ai également un affreux doute. Nous rectifierons.

Monsieur BRIAND : Nous avons pris une délibération, puisque la TLE, parce que justement, la TLE, avant, était perçue en recettes de fonctionnement...

Madame CLAIREAUX : ... Mais nous allons rectifier. Merci Monsieur BRIAND. Nous réajusterons les chiffres, si vous nous y autorisez, soit 35 800 €. Nous aurons, du coup, un peu de recettes de fonctionnement et un peu plus de recettes d'investissement. Section de fonctionnement : corrigée – Section d'investissement : corrigée, le total restant le même.

Je mets donc ce projet de budget supplémentaire aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité pour la Commune.

Madame CLAIREAUX : Je laisse la parole à Monsieur DETCHEVERRY :

REGIE EAU & ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Le Compte Administratif 2012 du budget annexe de la régie Eau & Assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 238 666,56 €.

Le projet de délibération n°3 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 201 745,56 €

Cette réserve servirait à prendre en charge les restes à réaliser 2012 (33 754,58 €) ainsi que divers investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN EXPLOITATION : 36 921,00 €

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix huit avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2012 - Régie EAU & ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 238 666,56 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves R 1064 en investissement :	0,00 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement :	201 745,56 €
Report en exploitation R 002 :	36 921,00 €
Déficit reporté D 002 :	0,00 €

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie. La délibération est adoptée.

REGIE EAU & ASSAINISSEMENT - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2012.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2013 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 116 921,00 € pour la section d'Exploitation et à 770 699,56 € pour la section d'Investissement.

SECTION D'EXPLOITATION :

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL :	35 000,00 €
Participation à l'étude	
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €
CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 921,00 €
Dotations aux amortissements.	

B - RECETTES

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE	36 921,00 €
CHAPITRE 70 – VENTES PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	80 000,00 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général : 35 000.00 €

Avez-vous des questions ? Je mets ce chapitre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Chapitre adopté.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 80 000.00 €

Avez-vous des questions ? Même vote ? Je vous remercie. Chapitre adopté.

Chapitre 042 : opérations d'ordre entre section : 1 921.00 €

Même vote ? Chapitre adopté.

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 116 921.00 €.

Recettes :

Chapitre 70 : vente de produits et prestations : 80 000.00 €

Des questions ? Même vote ? Merci. Chapitre adopté.

Recettes de l'exercice : 80 000.00 €

002 – résultat reporté : 36 921.00 €

Même vote ? Merci. Adopté.

Total cumulé : 116 921.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

opérations d'équipement :

article 1001 : opération zone urbain N/O : 718 292.85 €

Des questions ? Même vote ? Merci. Adopté.

Dépenses non individualisées :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : - 41 347.87 €

Même vote ? Merci. Chapitre adopté.

Dépenses de l'exercice : 676 944.98 €

Restes à réaliser 2011 : 33 754.58 €

Total cumulé : 710 699.56 €

Recettes :

Article 1068 : dotation fonds divers réserves : 201 745.56 €

Même vote ? Merci. Adopté.

Chapitre 021 : virement de la section d'exploitation : 80 000.00 €

Même vote ? Merci.

Chapitre 040 : opérations d'ordre entre section : 1 921.00 €
Même vote ? Merci.

Chapitre 13 : subvention d'investissement : 410 000 €

Monsieur SALOMON P. : Madame le Maire, j'ai une question s'il vous plaît, sur ce chapitre là ?

Madame CLAIREAUX : Oui.

Monsieur SALOMON P. : La promesse faite par Victorin LUREL en fait-elle partie ?

Madame CLAIREAUX : Nous avons pour l'instant 350 000 € qui ont été actés. Le reste devant être décidé au moment où le Ministre va faire connaître son choix dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement. Cela nous permet de faire la tranche 2, c'est cela ?

Monsieur DETCHEVERRY : C'est ce qui nous permet de faire la tranche 2. Sur le chapitre 13, pour être complet, les 410 000 euros représentent les 350 000 € annoncés par Victorin LUREL, plus les 60 000 € abondés en plus par le Conseil municipal, et ce qui vous avez vu tout à l'heure, soit les moins et les plus qui font une petite gymnastique qui permet d'abonder entièrement la tranche n° 2.

Madame CLAIREAUX : Nous espérons obtenir les 650 000 € dont nous avons besoin pour la troisième. Normalement, les arbitrages du Ministre se font en avril, et nous devrions le savoir en mai, je l'espère.

Monsieur SALOMON P. : Les 650 000 € dont vous parlez, ce sont les autres demandes de subventions que vous avez faites ?

Madame CLAIREAUX : C'est en fait pour boucler complètement cette opération de la zone Nord/Ouest, parce qu'elle a été découpée en trois tranches, une pour l'année dernière, une seconde que nous sommes sûrs de faire cette année avec ces crédits là et nous espérons obtenir ces crédits pour la troisième partie dans le cadre du FEI. Donc c'est bon pour ce chapitre 13 ? Merci. Chapitre adopté.

Recettes de l'exercice : 693 666.56 €

Résultat reporté : 17 033 €

Total cumulé : 710 699.36 €

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix huit avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2013 de la régie Eau et Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 – Adoption du budget supplémentaire 2013 de la Régie Eau & Assainissement

Adopte à l'unanimité les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	35 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	80 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1921,00 €	
002	Résultat reporté	0,00 €	
	Dépenses de l'exercice	116 921,00 €	

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
70	Ventes produits et prestations	80 000,00 €	
	Recettes de l'exercice	80 000,00 €	
002	Résultat reporté	36 921,00 €	
	Total cumulé	116 921,00 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
OPERATIONS D'EQUIPEMENT			
1001	Zone urbaine N/O	718 292,85 €	
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES			
21	Immobilisations corporelles	- 41 347,87 €	
	Dépenses de l'exercice	676 944,98 €	
	Restes à réaliser 2011	33 754,58 €	
	Total cumulé	710 699,56 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
1068	Dotations, fonds divers et réserves	201 745,56 €	
021	Virement de la section d'exploitation	80 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	1 921,00 €	
13	Subvention d'investissement	410 000,00 €	
	Recettes de l'exercice	693 666, 56€	
	Résultat reporté	17 033,00 €	
	Total cumulé	710 699,56 €	

Adopte dans son ensemble le budget supplémentaire 2012 de la Régie Eau et Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	710 699,56 €
- section d'exploitation	116 921,00 €
- TOTAL	827 620,56 €

Article 2 – Confirmation des modalités de vote du budget

Confirme que la commune a décidé de voter le budget de la régie par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49.

Article 3 – Autofinancement prévisionnel

Précise que :

- le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 80 000,00 € ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 921,00 € ;

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 81 921,00 €.

Le Secrétaire,

Le Président,

Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget supplémentaire de la régie eau et assainissement est adopté.

CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

La mise en place d'un schéma de développement de l'action sociale et familiale dans l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon résulte du diagnostic mené en concertation en 2010 entre la CPS, la Mairie de Saint-Pierre, la Mairie de Miquelon, le Conseil Territorial et de nombreux autres partenaires tels que l'Etat et diverses associations.

Les finalités poursuivies par ce schéma sont les suivantes :

- donner aux enfants une structure « sociale » contribuant à leur épanouissement
- faire des jeunes des acteurs de la vie locale
- accompagner et soutenir les enfants, les adolescents et les parents en difficultés
- garantir le fonctionnement des structures d'accueil comme espaces de projet éducatif, social et pédagogique

Le projet de délibération n° 3 a pour objet d'autoriser le Sénateur-Maire à signer la Convention partenariale pour la mise en œuvre d'un schéma de développement de l'action sociale et familiale sur l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Madame CLAIREAUX : Est-ce que vous souhaitez qu'on lise ce schéma ou avez-vous eu le temps de le lire et souhaitez poser des questions éventuellement ?

Monsieur SALOMON P. : J'aurais des remarques et une question. Nous allons la voter, puisque cette convention permettra un apport financier fort pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse, mais c'est vrai que nous avons aussi des interrogations. A la page n° 8 on nous dit "en outre, les réponses associatives sont ou ont été quelquefois mises en oeuvre". Je pense que l'action des associations est largement sous-estimée, la preuve, c'est que sans les l'IRIS aujourd'hui, Saint-Pierre Animation, les données ne sont plus les mêmes, on le voit bien, donc ce sont des termes, je pense, mal employés.

Madame CLAIREAUX : Je ne peux que prendre acte, Monsieur SALOMON. Ce n'est pas nous qui

l'avons rédigé, nous ne pouvons que faire passer le message.

Monsieur SALOMON P. : Oui, tout à fait. Egalement, "il n'existe pratiquement pas de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire". Pratiquement "plus" serait plus juste, car par le passé, il y en avait. Ensuite, "on constate une désaffection de la pratique encadrée par les adolescents, le développement des pratiques à risques et d'actes de délinquance". C'est vrai que ce mot "délinquance", j'ai l'impression qu'il commence à nous sortir "par les trous de nez", je dirais, car on l'entend de plus en plus sur l'Archipel. J'ai presque l'impression qu'on ne va pas tarder, dans un rapport ou une convention, à nous écrire qu'ici, il y a du grand banditisme ! Il ne faudrait peut-être pas exagérer, à un moment donné il faudrait peut-être ... La délinquance, certes il y en a, mais quand on nous dit...

Madame CLAIREAUX : ... C'est de l'incivisme, plus que de la délinquance.

Monsieur SALOMON P. : Quand on nous dit que cela augmente de 50 %, de 100 %, c'est sûr que si on prend sur 4 cas, 50 % de plus, cela ne fait que 2 cas de plus...

Madame CLAIREAUX : Cela fait 2 cas de trop, mais effectivement cela ne fait que deux cas de plus.

Monsieur SALOMON P. : C'est sûr, mais il faudrait peut-être employer les mots justes là-dessus quoi. Et justement, concernant ces cas d'actes de délinquance dont on nous fait part, nous on pense que Saint-Pierre Animation a rempli sa mission sans faille pendant une vingtaine d'années, et aujourd'hui, Saint-Pierre Animation n'est plus là et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles c'est le problème aujourd'hui.

« Les parents expriment une demande massive d'accompagnement, de soutien, pour l'éducation de leurs enfants ». Oui, la demande existe, mais c'est dommage encore une fois la disparition d'IRIS. Pourquoi ? Parce qu'on pense qu'il y a eu un manque de soutien de la part des pouvoirs publics, pour IRIS.

« Concernant l'enfance, adolescence et jeunesse, nous relierons cette préoccupation aux origines du développement du territoire ». J'aimerais qu'on m'explique comment, au niveau de l'enfance, l'adolescence et la jeunesse, on peut les relier aux enjeux du développement du territoire ?

Madame CLAIREAUX : Je peux juste expliquer pourquoi. C'est simplement parce qu'au niveau des adolescents, il semble (ce n'est pas forcément la tranche d'âge que nous avons, ils sont plus petits) que les enfants aient du mal à se projeter, car les difficultés économiques font qu'on a du mal à savoir ce que sera l'Archipel demain, et donc il y a un mal être qui peut être accentué chez certains ados ou préados par rapport à leur avenir sur le territoire. C'est la raison pour laquelle cela a été mentionné dans ces constats.

Monsieur BRIAND : En réalité, la convention va être actée dans le cadre de la discussion avec le Fonds National et c'est cette convention qui permettra de débloquer une enveloppe de 700 à 750 000 €. Il y a un certain nombre de constats qui sont faits et en effet, sur la partie enfance, je partage tout à fait. On peut se poser la question de savoir pourquoi cela a été mis, est-ce que ce n'est tout simplement pas pour justifier des financements complémentaires sur le territoire ?

Madame CLAIREAUX : Moi je veux bien, mais c'est surtout sur le développement économique qu'il faudrait qu'on mette des deniers supplémentaires.

Monsieur BRIAND : Sur la notion de développement économique, c'est surtout en termes de parcours, c'est-à-dire grosso modo, dès leur plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, permettre aux jeunes tout simplement de voir les actions qui seront proposées, les intégrer sur ce qui se passe sur le territoire et ce qu'ils peuvent apporter. C'est ça grosso modo la notion de développement économique, qu'ils ne soient pas déconnectés du monde réel, dans lequel ils vivent, ce qui pourrait peut-être être le cas aujourd'hui.

Monsieur SALOMON P. : « Au niveau de la parentalité, consolider les outils existants ». Il n'y en a plus d'outils existants. Il y en avait avant, mais encore une fois, IRIS a disparu.

Madame ANDRIEUX : Le kiosque famille, de la CPS, c'est de cela que l'on parle dans le rapport.

Madame CLAIREAUX : Oui. Et même si ce n'est pas exactement la même chose, mais une association comme « Naître, allaiter, grandir », qui peut aussi être une association qui aide les parents pouvant connaître quelques difficultés, appréhensions. Voilà, c'est à ce niveau là. Mais effectivement, la disparition d'IRIS a laissé un gros vide.

Monsieur SALOMON P. : C'est sûr. « Plus-value apportée dans les services aux familles » : au niveau de la petite enfance, on nous parle « d'application des barèmes nationaux ». Est-ce que ce seront vraiment des barèmes nationaux ou est-ce qu'il y aura une prise en compte du coût de la vie sur l'Archipel ?

Madame ANDRIEUX : Là je ne saurais pas répondre, parce qu'au niveau de la CPS, effectivement, ils n'ont pas obtenu une majoration, comme espéré, pour l'Archipel. Cependant, en interne, ils sont arrivés à compenser et donc cela se rapportera au coût de la vie sur l'Archipel.

Madame CLAIREAUX : Cela va revenir à peu près au même, même si les barèmes n'ont pas pu être augmentés, comme le souhaitait la CPS.

Monsieur BRIAND : Mais au total, sur la Prestation de Service Unique, car c'est principalement la PSU, c'est que ce que paie aujourd'hui (la quote-part est à 23/24 €/jour), en réalité il n'y a personne qui, même s'il dépasse le plafond du quotient familial, paiera au-dessus de cela. Les gens paieront globalement moins que ce qu'ils payent aujourd'hui, mais personne ne paiera plus cher sur la PSU, donc là c'est la crèche je pense.

Madame ANDRIEUX : Il y a la crèche, et il y aura les nourrices agréées.

Madame CLAIREAUX : Oui, les nourrices aussi.

Monsieur SALOMON P. : On parle également d'un nouvel équipement pour avoir un nombre de places plus important. Est-ce qu'on a déjà une idée de ce que cela sera ? Est-ce que ce sera un nouvel établissement ?

Madame CLAIREAUX : C'est un projet. Il était convenu qu'une fois que toutes les nourrices seraient agréées, on prendrait la mesure du nombre d'enfants accueillis chez elles et que l'on verrait à ce moment s'il y a des besoins supplémentaires. Il peut y avoir plus de nourrices (il y en aura d'ailleurs plus, c'est évident), il peut y avoir sur ce champ là suffisamment de personnes qui se positionnent pour que nous n'ayons pas besoin d'envisager une nouvelle structure plus grande. Cela se fera en trois temps, avec tout d'abord l'agrément des assistantes maternelles, ensuite l'état des lieux et le constat du

nombre de naissances sur Saint-Pierre, et enfin cela pourrait être ajusté, mais je le mets au conditionnel.

Monsieur SALOMON P. : Concernant « l'extra-scolaire et temps libre » et le dispositif d'accompagnement à la scolarité, est-ce que c'est quelque chose qui sera mis en place et qui coûtera certainement de l'argent, alors qu'avant, il y avait une petite structure, avec des bénévoles, des professeurs à la retraite qui le faisaient bénévolement ? Aujourd'hui, cette petite structure n'existe pas, donc encore une fois...

Madame CLAIREAUX : ... Cela ne veut pas dire qu'encre une fois, nous n'aurons pas recours aux mêmes personnes, aux mêmes catégories de personnes, si vous voulez. Ce sera réfléchi et monté de manière à ce que ce soit efficace et que ça n'ait pas un coût excessif. Mais effectivement elle existait cette structure.

Monsieur SALOMON P. : Effectivement, elle existait, et le coût était « zéro », on ne pouvait pas faire mieux.

Madame CLAIREAUX : Quoiqu'il y en a qui le pensent, dans d'autres domaines, mais bon, on ne peut pas faire mieux.

Monsieur SALOMON P. : Concernant la jeunesse et « l'agrément consolidé des familles d'accueil des jeunes lycéens de Miquelon », est-ce que les familles qui accueillent les jeunes devront avoir un agrément qui leur sera donné pour pouvoir accueillir ces jeunes, et quelles seront les conditions pour pouvoir obtenir cet agrément ?

Madame ANDRIEUX : On ne connaît pas les conditions mais effectivement, il y aura besoin d'un agrément. Mais à l'heure actuelle, on ne connaît pas ce que cela implique.

Monsieur SALOMON P. : Parce que qui dit « agrément » dit « conditions » et il y aura certainement des choses à mettre en place, qui ne sont pas actuellement mises en place dans certaines familles qui reçoivent des jeunes et qui peuvent avoir un coût, si elles veulent se mettre aux normes.

Madame ANDRIEUX : Je ne pense pas que ça soit au niveau du coût...

Madame CLAIREAUX : C'est plus au niveau de l'encadrement, je pense...

Madame ANDRIEUX : Voilà, les familles seront encadrées, formées par rapport à certaines problématiques rencontrées en ayant des jeunes chez eux. C'est plus cela. Il n'y aura pas un coût particulièrement... d'après ce qu'on a pu en savoir, c'est beaucoup plus au niveau de l'encadrement.

Madame CLAIREAUX : Après c'est aussi veiller, à travers l'agrément, à ce que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions, bien encadrés, qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes ou couchés à quatre dans une chambre de petite superficie, des choses comme ça.

Monsieur SALOMON P. : C'était à peu près tout. Je lis « cohérente et complémentaire » mais cela ne se fera pas si tous les partenaires n'y sont pas. On peut constater que sur cette convention, il manque l'Etat. Y a-t-il une raison ?

Madame CLAIREAUX : L'Etat est présent à travers les crédits de la CNAF, qui seront versés à la CPS. Voilà.

Madame ANDRIEUX : C'est aussi un choix de la CPS de ne pas les faire intervenir.

Madame CLAIREAUX : Oui, aussi. Les conventions type sont de cet ordre là. Après, c'est à la CPS d'aller négocier le montant qui peut être obtenu du Ministère des Affaires Sociales, de la CNAF. Il y a des préalables à tout cela, et l'un d'entre eux est que l'ordonnance soit signée. On se rappelle d'ordonnances devant être signées dans le cadre de la vie chère, où on prévoyait la possibilité pour Saint-Pierre et Miquelon d'avoir des aides au logement, d'avoir une ouverture sur ces aides pour l'action sociale et familiale, pour l'instant ces ordonnances ne sont pas signées. J'ai pour ma part appelé, à travers les adjoints qui étaient présents, et la Directrice générale des services, l'attention de la CPS sur le fait que c'était bien d'avancer mais qu'il fallait des assurances pour la suite. Pour 2013, il semblerait que cela puisse se mettre en place à partir de l'été, la CPS avançant les sommes qui viendront après en remboursement de l'Etat. J'appelle juste l'attention de la CPS sur le fait qu'il faudrait peut-être attendre que l'ordonnance soit réellement signée. Nous nous y attelons, la Députée et moi-même, mais par prudence je pense qu'il ne faut peut-être mieux pas mettre la charrue avant les bœufs. Enfin, à cet argument là, la CPS a temporisé en disant qu'ils n'y voyaient pas de problème particulier.

Madame CLAIREAUX : Nous restons un peu frileux tout de même.

Madame CLAIREAUX : J'imagine mal que les ordonnances ne soient pas signées, mais j'imagine aussi très mal devoir revenir en arrière si on place la PSU à partir de l'été et que sur 2014, nous ne soyons pas en mesure de continuer.

Monsieur SALOMON P. : Merci.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Convention partenariale pour la mise en œuvre d'un schéma de développement de l'action sociale et familiale sur l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'exposé de son président.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Madame le Sénateur-Maire à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un schéma de développement de l'action sociale et familiale sur l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée.

Venons-en au projet de délibération n° 6. Pardonnez-moi, j'aurais dû vous demander dès le début de la séance si vous étiez d'accord pour qu'on le mette sur table. C'est une petite délibération mais elle a son utilité ce soir. Vous en êtes tous d'accord ? Merci.

SORTIE DE L'INVENTAIRE DES BIENS DETRUIITS

Certains biens mobiliers et matériels acquis par la ville de Saint-Pierre ont été détruits ou cédés. Afin d'effectuer un suivi du patrimoine de la Ville, il convient de sortir ces biens de l'inventaire.

Tel est l'objet du projet de délibération n°6.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions ? Non. Ou alors j'énumère les biens et vous me posez des questions au fur et à mesure, c'est comme vous le voulez.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix huit avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation de sortie d'inventaire de biens mobiliers et matériels détruits ou cédés

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE SAINT-PIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient de sortir de l'inventaire du patrimoine de la ville des biens mobiliers et matériels, dont elle était propriétaire, qui ont été détruits ou cédés.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville les biens mobiliers et matériels énumérés ci-dessous :

N° Inventaire	Désignation	Compte	Valeur Acquisition	VNC au 31/12/2012
0455	Saleuse-sableuse	21571	15 651,79 €	0 €
2012022	Mini chargeuse	2182	15 805,00 €	15805,00 €
2011023	Immeuble Météo	21318	80 000,00 €	0 €
0025	Immeuble Atelier Bois	2138	91 469,41 €	0 €
0541	Camionnette FORD F250	21571	11 433,68 €	0 €

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : La saleuse-sableuse a été cédée à la Commune de Miquelon.
L'immeuble météo a été abattu.

Monsieur DETCHEVERRY : Il reste le terrain quand même.

Madame CLAIREAUX : Il reste le terrain, bien entendu.
L'immeuble Atelier bois date de très longtemps, il reste également le terrain.

Monsieur BRIAND : Juste une petite question sur la mini-chargeuse. Il n'y a pas eu de dévaluation, le montant reste le même. Il est sorti de l'inventaire, mais pour quel motif ?

Madame CLAIREAUX : C'est l'engin qui a brûlé à l'incinérateur. Triste fin en effet pour un engin de l'incinérateur.

Monsieur SALOMON P. : Il va donc repartir sur Terre-Neuve.

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée. Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur SALOMON P. : J'ai juste une question concernant le SYGED, parce que nos collègues ont pu participer aux réunions de mardi et d'aujourd'hui. J'aimerais savoir si on a la possibilité d'avoir un petit compte-rendu de ces réunions ?

Monsieur LEBAILLY : Il a été décidé que le Président du SYGED allait s'exprimer en premier sur ce qui s'est dit, il sera sur le plateau de télévision de SPM 1^{ère} ce soir.

Monsieur SALOMON P. : Top secret ?

Monsieur LEBAILLY : Non, il n'y a rien de secret, c'est simplement pour ne pas que cela parte dans tous les sens. Il va s'exprimer, je pense qu'il a des choses importantes à dire, et suite à ses propos, il y aura probablement des réactions. Mais d'abord au Président de parler.

Madame CLAIREAUX : D'autres questions ? Je vous remercie. La séance est levée à 19 heures 05 minutes.

Les Membres,

Le Président,